



N.REF : JJG/CB
DC N° 12.130

DECISION

***Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)
à compter du 1^{er} mai 2012***
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 21 avril 2011 (DC N°11/168) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1^{er} mai 2011, rendue exécutoire le 26 avril 2011,

D E C I D E

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du 1^{er} mai 2012, comme suit :

	Ancien tarif 2011	Nouveau tarif 2012
○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	37,85 €	38,80 €
○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	78,15 €	80,10 €
○ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation		
- le 1 ^{er} mois	8,25 €	8,45 €
- le 2 ^{ème} mois	9,50 €	9,75 €
- le 3 ^{ème} mois	13,00 €	13,30 €
- le 4 ^{ème} mois	15,40 €	15,80 €
- à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants	20,05 €	20,55 €
(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321– Fonction 01 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 avril 2012

Fait à ROYAN, le 24 avril 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD